

**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
S I V M SERRE CHEVALIER**

N°016-2024

031-2024/032-2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 18 juin
sous la Présidence de Monsieur Jean Marie REY
le Conseil Syndical, convoqué le 3 juin 2024
s'est réuni en Mairie de La-Salle-les-Alpes



Département
des Hautes Alpes
Arrondissement de
BRIANÇON

Étaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :

Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente
Monsieur Roger GIRAUD, titulaire
Madame Marine MICHEL, suppléante

Pour LA SALLE LES ALPES :

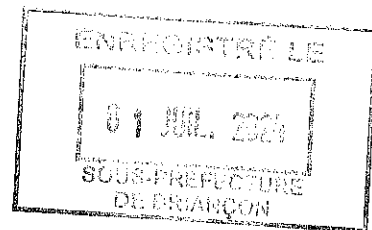
Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président
Monsieur Jean Michel DELBANO, titulaire
Madame Muriel FINE, titulaire
Monsieur Gilles PERLI, suppléant

Pour LE MONETIER LES BAINS :

Monsieur Jean Marie REY, Président
Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire

est Secrétaire de séance Monsieur Roger GIRAUD

Nbre de titulaires en exercice : 12
Nbre de membres présents : 9
Nbre de membres ayant pris
Part au vote : 9



**OBJET : OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL DE SERRE CHEVALIER VALLEE
BRIANÇON : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2024-2026**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que la convention d'objectifs de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée - Briançon est arrivée à son terme le 31 décembre 2023.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Roger GIRAUD
Secrétaire de séance

Jean-Marie REY
Président du SIVM

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens d'une durée de 3 ans pour la période 2024 – 2026 établie entre les Communes de La Salle-les-Alpes, Saint-Chaffrey, Le Monêtier-les-Bains, Briançon, le SIVM de Serre Chevalier et l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée - Briançon,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention d'objectifs et à prendre toutes dispositions dans ce dossier.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Vu l'article L.5212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En contrepartie, les concours et soutien du Syndicat Intercommunal à l'Office de Tourisme Intercommunal sont une subvention annuelle de fonctionnement fixée pour la durée de la convention d'un montant de 366 551€ ainsi que le reversement de la taxe de séjour perçue sur le territoire.

Il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour les exercices 2024 à 2026.

1. L'accueil et l'information du public
2. La communication, la promotion et la commercialisation touristique
3. La coordination de la démarche qualité
4. L'animation du réseau des acteurs socioprofessionnels du territoire
5. Le développement des animations et événements touristiques
6. Des missions de conseil et d'expertise

Afin de que l'office puisse poursuivre ses missions dans de bonnes conditions et selon les objectifs fixés dans le projet de convention annexé à la présente délibération et qui sont :